


LA VIE EN COUPLE - DROITS ET OBLIGATIONS - SÉPARATION

Durée	3 heures.
Objectifs de la séquence formative	<p>Cette thématique est très vaste et sensible. Nous proposons de l'aborder sous l'angle des droits et obligations des partenaires dans le mariage et hors mariage en soulignant deux valeurs qui structurent de plus en plus les relations : l'égalité et la liberté. Nous choisissons le terme « partenaire » car désormais dans notre pays, les couples peuvent être aussi bien hétérosexuels qu'homosexuels.</p>
Supports et matériel nécessaires	<p>Supports informatifs et explicatifs</p> <p><i>Vivre en couple dans le mariage - Vivre en couple dans le cadre de la cohabitation légale - Vivre en couple dans l'union libre.</i></p> <p>Support pédagogique</p> <p><i>Activité : Le passeur d'eau.</i></p> <p> Pour consulter et télécharger les supports, voir la thématique « La vie en couple – Droits et obligations » dans la Bibliothèque WEB du DISCRI.</p>
Déroulement général	<p>La séquence se déploie en cinq étapes :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Étape 1 : Inviter le groupe à participer à l'activité « Le passeur d'eau ». ▪ Étape 2 : Échanger sur les droits et devoirs des partenaires dans le cadre du mariage. ▪ Étape 3 : Échanger sur les droits et devoirs des partenaires dans un couple non marié ▪ Étape 4 : Informer brièvement sur les façons de se séparer. ▪ Étape 5 : Sur le chemin de l'intégration.
Déroulement Étape 1	<p>Inviter le groupe à participer à une mise en situation</p> <p>La formatrice ou le formateur invite le groupe à participer à l'activité « Le passeur d'eau ».</p> <p>Elle permet d'aborder de façon vivante et animée les valeurs déclinées au sein du couple (le « Juste » et l'Injuste », la fidélité, le « devoir » d'apporter de l'attention et de l'amour à son partenaire, la loyauté, etc.) et de réfléchir à la diversité existante tant au niveau éthique que des conceptions du rôle, de la place et des responsabilités de la femme et de l'homme dans une vie commune.</p>

Déroulement

Étape 2

Échanger sur les droits et devoirs des partenaires dans le cadre du mariage

La formatrice ou le formateur introduit cette étape en expliquant qu'en Wallonie et en Belgique les couples peuvent vivre ensemble en se mariant, en cohabitant légalement ou dans une union libre. Chacun de ces statuts est soumis à des conditions et entraîne des droits et obligations.

Ensuite, la formatrice ou le formateur découpe cette étape **en deux parties**¹ et elle/il questionne, à chaque fois, les participant-e-s sur leur communauté ou pays de référence avant de livrer les contenus informatifs et explicatifs relatifs au mariage en Wallonie et à la Belgique :

- Partie 1 : *À votre avis, dans votre communauté ou pays de référence, quelles sont les conditions qui doivent être remplies pour pouvoir se marier ?*
- Partie 2 : *À votre avis, dans votre communauté ou pays de référence, quelles sont les principales obligations pour l'époux et l'épouse ?*

Déroulement

Étape 3

Échanger sur les droits et devoirs de l'homme et de la femme dans un couple non marié

Comme le statut de cohabitation légale est peu répandu, nous proposons à la formatrice ou au formateur de poser tout d'abord une question générique : *À votre avis, dans votre communauté ou pays de référence, quelles sont les conditions qui doivent être remplies pour pouvoir vivre en couple sans se marier ?*

En se reliant aux réponses des participant-e-s, la formatrice ou le formateur explicite les conditions, les obligations et les droits afférents à l'union libre et à la cohabitation légale.

Supports informatifs et explicatifs

Vivre en couple dans le mariage - Vivre en couple dans le cadre de la cohabitation légale - Vivre en couple dans l'union libre.

Déroulement

Étape 4

Informier brièvement sur les façons de se séparer

La formatrice ou le formateur souligne que la liberté de se séparer est garantie par nos lois mais que ce sujet est extrêmement complexe.

Compte tenu de la complexité de cette matière, elle/il invite les participant-e-s à s'adresser à une Maison de justice² ou à un Bureau d'aide juridique³ sans oublier de préciser qu'il vaut mieux, dans bien des cas, s'accorder sur les modalités de séparation et de divorce au travers d'un dialogue. La loi belge prévoit la possibilité pour les parties de faire appel à un médiateur professionnel qui aidera à trouver

¹ Chacune des trois fiches *Vivre en couple dans le mariage*, *Vivre en couple dans le cadre de la cohabitation légale* et *Vivre en couple dans l'union libre* est structurée en deux parties. La première souligne les conditions à remplir pour pouvoir se marier, cohabiter et être en union libre et la deuxième identifie les droits et devoirs des partenaires dans chacune de ces façons de vivre en couple.

² La liste des Maisons de la Justice est consultable sur le site <http://www.mediation-justice.be/fr/divers/mdj.html>

³ La liste des bureaux d'aide juridique est consultable sur le site <http://www.mediation-justice.be/fr/divers/baj.html>

des solutions pour dépasser les points litigieux et puis, à rédiger et signer un accord de médiation.

Supports informatifs et explicatifs

Séparation, divorce et médiation (voir chapitre sur la médiation à la fin de la fiche).

Déroulement

Étape 5

Sur le chemin de l'intégration citoyenne

Les participant-e-s sont invité-e-s à communiquer ce qui a retenu leur attention dans cette séquence, partager les éléments de l'« Espace culturel convergent » mis en lumière, remplir leurs Fiches « L'Espace culturel convergent », « L'arbre des connaissances » et « Sur le chemin de l'intégration » et échanger sur celles-ci.

Avec le groupe, le formateur ou la formatrice complète le schéma « Espace culturel convergent en Wallonie et en Belgique » apposé sur un mur.